

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

### **RETURN BIDS TO:**

### **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Voir dans le document/ See herein NA

NA Québec NA

# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

## Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC-PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

| <b>Title - Sujet</b> Restauration de la Restauration de la Place George |                        |            |                             |
|---|------------------------|------------|-----------------------------|
| Solicitation No N° de l'invitation                                      |                        |            |                             |
| EE520-222036/A  |                        | 2022-0     | 02-09                       |
| Client Reference No N° de ré  | férence du client      | GETS I     | Ref. No N° de réf. de SEAG  |
| R.094682.101  |                        | PW-\$0     | QCM-009-18288               |
| File No N° de dossier   | CCC No./N° CCC - FM    | IS No./N   | I° VME                      |
| QCM-1-44166 (009)   |                        |            |                             |
| Solicitation Closes -   | L'invitation pro       | end fi     | in                          |
| at - à 02:00 PM   | Eastern Standard       |            |                             |
| on - le 2022-03-10  | Heure Normale d        | lu l'Est I | INE                         |
| On - le 2022-03-10  | Tieure Normale u       | iu i Est i | INE                         |
| F.O.B F.A.B.  |                        |            |                             |
| Plant-Usine: Destination  | n: ✓ Other-Autre:      |            |                             |
| Address Enquiries to: - Adres   | ser toutes questions à | :          | Buyer Id - Id de l'acheteur |
| Thellend, François  |                        |            | qcm009                      |
| Telephone No N° de télépho  | ne                     | FAX N      | lo N° de FAX                |
| (418) 905-1853 ( )  |                        | ( ) -      |                             |
| Destination - of Goods, Service   | es, and Construction:  |            |                             |
| Destination - des biens, servi  | ces et construction:   |            |                             |
| MINISTERE DES TRAVAUX   | PUBLICS ET SERVICI     | ES GOU     | VERNEMENTAUX                |
| CANADA  |                        |            |                             |
| ESC 2 - PARCS   |                        |            |                             |
| CST 2 - PARKS<br>1550 d'Estimauville ave. Unit 6                        | 0.1                    |            |                             |
| OUEBEC  | 01                     |            |                             |
| Ouébec  |                        |            |                             |
| G1J 0C7   |                        |            |                             |
| Canada  |                        |            |                             |
|   |                        |            |                             |
| 1   |                        |            |                             |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée                     | Delivery Offered - Livraison proposée |
|--|---------------------------------------|
| Vendor/Firm Name and Address                             |                                       |
| Raison sociale et adresse du fournisseu                  | r/de l'entrepreneur                   |
|  |                                       |
| Telephone No N° de téléphone                             |                                       |
| Facsimile No N° de télécopieur                           |                                       |
| Name and title of person authorized to s (type or print) | ign on behalf of Vendor/Firm          |
| Nom et titre de la personne autorisée à s                |                                       |
| de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara               | acteres a imprimerie)                 |
| Signature  | Date                                  |



Client Ref. No. - N° de réf. du client R.094682.101

### **DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### RESTAURATION DE LA PLACE GEORGE V, QUÉBEC (QUÉBEC)

### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

### TRANSMISSION DES SOUMISSIONS

Les soumissionnaires **doivent** présenter leurs soumissions par voie électronique en utilisant le service de Connexion postel de Postes Canada aux fins de la présente demande de soumissions. Ce service permet aux fournisseurs de présenter par voie électronique des soumissions aux unités de réception des soumissions de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC); il permet le transfert électronique sécurisé de dossiers volumineux jusqu'au niveau Protégé B. Veuillez-vous reporter aux IP06 - Livraison des soumissions pour obtenir plus de renseignements.

Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ou transmises par télécopieur **ne seront pas acceptées** pour la présente demande de soumissions.

### **GARANTIE DE SOUMISSION**

Veuillez vous référer à IP05 - Exigences relatives à la garantie de soumission.

### **OUVERTURE PUBLIQUE:**

Il n'y aura pas d'ouverture publique aux fins de la présente demande de soumissions. Veuillez vous référer à l'IP07 – Résultats de la demande de soumissions.

### **TABLE DES MATIÈRS**

Amd. No. - N° de la modif.

000

| INSTRU       | CTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)   | 4      |
|--------------|--|--------|
| IP01         | DOCUMENTS DE SOUMISSION  | 4      |
| IP02         | DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSION  |        |
| IP03         | VIȘITE DES LIEUX/CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRE  |        |
| IP04         | RÉVISION DES SOUMISSIONS   | 5      |
| IP05         | EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION  |        |
| IP06         | LIVRAISON DES SOUMISSIONSRÉSULTATS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS  | 7      |
| IP07<br>IP08 | MÉTHODE DE SÉLECTION   |        |
| IP09         | PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS  | :<br>د |
| IP10         | DROITS DU CANADA   |        |
| IP11         | DOCUMENTS DE CONSTRUCTION  |        |
| IP12         | PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS  | 10     |
| IP13         | SITES WEB  |        |
| R2710T       | INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA<br>TIE DE SOUMISSION(IG) (2021-04-01) |        |
| GARAN'       | TIE DE SOUMISSION(IG) (2021-04-01)   | 12     |
| DOCUM        | ENTS DU CONTRAT (DC)   | 13     |
| CONDIT       | TIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)   |        |
| CS01         | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS   | 14     |
| CS02         | CONDITIONS D'ASSURANCE   | 14     |
| CS03         | TYPES ET MONTANTS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE   |        |
| CS04         |  |        |
| FORMU        | LAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)  |        |
| SA01         | IDENTIFICATION DU PROJET   | 16     |
| SA02         | NOM LÉGAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE  |        |
| SA03         | OFFRE  | 16     |
| SA04         | PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS  |        |
| SA05         | ACCEPTATION ET CONTRATDURÉE DES TRAVAUX  |        |
| SA06<br>SA07 | GARANTIE DE SOUMISSION   |        |
| SA07         | SIGNATURE  |        |
| 0, 100       | DICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS   |        |
| APPENI       | DICE 2 - ATTESTATION D'ASSURANCE   | 20     |
| APPEND       | DICE 3 - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)                                    | 22     |
| ANNEX        | E A - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ   | 23     |
| ANNEX        | E B - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS  | 24     |
| ANNEXE       | E C – VENTILATION DU MONTANT FORFAITAIRE DE LA PARTIE A  | 26     |

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

#### IP01 **DOCUMENTS DE SOUMISSION**

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2021-04-01)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis:
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le quide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-etconditions-uniformisees-d-achat/5/R

#### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSION

- 1. Toute demande de renseignements doit être présentée par écrit à l'autorité contractante à l'adresse courriel francois.thellend@tpsgc-pwgsc.gc.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement (voir IG15 de la R2710T) toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumission afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de la demande de soumissions doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à la page 1 de la demande de soumission. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### VISITE DES LIEUX/CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRE **IP03**

- 1. Il n'y aura pas de visite des lieux, ceux-ci étant accessibles au public.
- 2. Une conférence des soumissionnaires visant à présenter le projet sera tenue en mode virtuel le 22 février 2022, à 10h00. Les soumissionnaires intéressés à sa joindre à la conférence sont priés de contacter l'autorité contractante par courriel à françois.thellend@tpsqc-pwqsc.qc.ca au plus tard le 21 février 2022 à midi. Un lien pour se joindre à la conférence sera partagé aux soumissionnaire ayant signaler leur intention de participer dans l'après-midi du 21 février.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la conférence des soumissionnaires sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une soumission.

#### IP04 **RÉVISION DES SOUMISSIONS**

L'IG10 de la R2710T est remplacé par :

- 1. Une soumission présentée conformément aux présentes instructions peut être révisée par Connexion postel ou par télécopie (418-566-6168), pourvu que la révision soit recue au bureau désigné pour la remise des soumissions au plus tard à la date et à l'heure de clôture de la demande de soumissions. Le document doit porter l'en-tête de lettre ou la signature identifiant le soumissionnaire.
- 2. Une modification à une soumission comportant des prix unitaires doit clairement identifier la(les) modification(s) au(x) prix unitaire(s) et préciser au(x)quel(s) des prix unitaires la(les) modification(s) s'applique(nt).
- 3. Une lettre transmise par Connexion postel ou une télécopie visant à confirmer une révision antérieure devrait clairement indiquer qu'il s'agit d'une confirmation.
- 4. Si des dispositions ci-dessus ne sont pas respectées, la ou les révisions irrecevables seulement pourrait/pourraient être rejetées. L'évaluation portera sur la soumission initiale déposée de même que sur toutes les autres révisions recevables.

#### EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION IP05

L'IG08 de la R2710T est remplacé par :

- Le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission (sous-alinéa 4 de l'IG08) ou d'un dépôt de garantie (sous-alinéa 5 de l'IG08). Ladite garantie doit représenter au moins 10 p. 100 du montant de la soumission. Les taxes applicables ne doivent pas entrer en ligne de compte dans le calcul du montant de la garantie de soumission qui peut être exigée. Le montant maximum de la garantie de soumission requise est de 2 000 000 \$, quel que soit le montant de la soumission.
- 2. La garantie de soumission viendra à échéance ou sera retournée, dans des délais raisonnables, suivant :
  - la date de fermeture des soumissions, pour un soumissionnaire dont la soumission est non conforme;
  - la révision administrative des soumissions, pour les soumissionnaires dont la soumission est conforme et b. classée du quatrième au dernier rang dans l'échelle de classement;
  - l'octroi du contrat, pour les soumissionnaires dont la soumission est retenue et classée aux deuxième et C. troisième rangs dans l'échelle de classement;
  - la réception de la garantie contractuelle, pour le soumissionnaire retenu; d.
  - l'annulation de demande de soumission pour tous les soumissionnaires. e.
- 3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 2 de l'IG08 et à condition que trois (3) soumissions conformes ou plus aient été reçues, si une ou plusieurs des soumissions classées du troisième au premier rang sont retirées ou rejetées, pour quelques raisons que ce soit, le Canada se réserve le droit de retenir la garantie de la soumission conforme suivante afin de retenir la garantie de soumission d'au moins trois (3) soumissions valides et conformes.
- 4. Garantie de soumission sous forme de cautionnement:
  - 4.1 Le cautionnement de soumission doit être présenté sur le formulaire PWGSC-TPSGC 504 (https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/504-fra.html), dûment rempli et portant les signatures requises ainsi que le sceau d'une compagnie de cautionnement approuvée par le gouvernement du Canada au moment de la clôture des soumissions figurant à l'Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, du Conseil du Trésor (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494#appL). Le cautionnement de soumission doit être fourni en format électronique.
  - 4.2 Un cautionnement de soumission doit être soumis en format électronique (Cautionnement électronique) et doit répondre aux critères suivants :

R 094682 101

Solicitation No. - N° de l'invitation

a. La version soumise par le soumissionnaire doit être un fichier électronique crypté d'un certificat numérique intégré vérifiable par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, v compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.

QCM009

- b. La version soumise doit être consultable, imprimable et stockable par le Canada. Elle doit être présentée dans un seul fichier et en format PDF.
- La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, et ce, à la discrétion du Canada.
- d. Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec relativement à l'article 4.2.a.
- e. Il n'est pas acceptable de présenter un cautionnement de soumission portant une signature et/ou un sceau non vérifiable. Le défaut de se conformer à cette exigence rendra le cautionnement non conforme et entrainera le rejet de la soumission. Une copie numérisée d'un formulaire de cautionnement ne constitue pas un cautionnement électronique.
- 5. Garantie de soumission sous forme de dépôt de garantie :
  - 5.1 Le dépôt de garantie doit être un original, dûment rempli et signé, ce peut être :
    - une lettre de change, une traite bancaire ou un mandat de poste établi à l'ordre du Receveur général du Canada et certifié par une institution financière approuvée ou tiré par une institution financière approuvée sur son propre compte;
    - des obligations du gouvernement du Canada ou des obligations garanties inconditionnellement quant au capital et aux intérêts par le gouvernement du Canada.
  - Le dépôt de garantie doit être reçu avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions à 5.2 l'adresse suivante :

### Réception des soumissions

1550 avenue D'Estimauville Québec (Québec) G1J 0C7

- 5.3 Aux fins du sous-alinéa 5.1.a. de l'IG08
  - une lettre de change est un ordre inconditionnel donné par écrit par le soumissionnaire à une institution financière agréée et obligeant ladite institution à verser, sur demande et à une certaine date, une certaine somme au Receveur général du Canada ou à l'ordre de ce dernier;
  - si une lettre de change, une traite bancaire ou un mandat de poste est certifié(e) ou tiré par une institution financière ou une institution autre qu'une banque à charte, elle/il doit être accompagné(e) d'une lettre ou d'une attestation estampillée confirmant que l'institution financière appartient à au moins l'une des catégories mentionnées au sous-alinéa 5.3.c. de l'IG08
  - une institution financière agréée est :
    - une société ou institution membre de l'Association canadienne des paiements (Paiements Canada) tel que défini dans la Loi canadienne sur les paiements;
    - une société qui accepte les dépôts assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou l'a Régie de l'assurance-dépôts du Québec Autorité des marchés financiers, et ce, jusqu'au maximum autorisé par la loi;
    - une société qui accepte les dépôts du public et pour laquelle le remboursement des dépôts est garanti par Sa Majesté au nom d'une province;
    - une société, une association ou une fédération constituée ou organisée comme caisse de crédit ou société coopérative de crédit, qui se conforme aux exigences d'une caisse de crédit, lesquelles sont plus amplement décrites au paragraphe 137(6) de la Loi de l'impôt sur le revenu;
    - la Société canadienne des Postes.

EE520-222036 000 QCM009 R.094682.101

- 5.4 Les obligations visées au sous-alinéa 5.1.b de l'IG08 doivent être fournies à leur valeur courante du marché à la date limite de réception des soumissions, et doivent être
  - a. soit payables au porteur; ou
  - b. soit accompagnées d'un acte dûment exécuté de transfert des obligations au Receveur général du Canada sous la forme prescrite par le Règlement sur les obligations intérieures du Canada; ou
  - c. soit enregistrées quant au principal, ou quant au principal et intérêts à la fois au nom du Receveur général du Canada conformément au Règlement sur les obligations intérieures du Canada.
- 5.5 Une lettre de crédit de soutien irrévocable est acceptable par le Canada comme alternative à un dépôt de garantie et le montant doit être établi de la même façon qu'un dépôt de garantie mentionné ci-dessus.
- 5.6 Une lettre de crédit de soutien irrévocable mentionnée à l'alinéa 5.4 de l'IG08
  - doit être un arrangement, quel qu'en soit le nom ou la description, en fonction duquel une institution financière (l'émetteur) agissant conformément aux instructions ou aux demandes d'un client (demandeur), ou en son nom propre, qui
    - i. verse un paiement au receveur général du Canada, en tant que bénéficiaire;
    - ii. accepte et paye les lettres de change tirées par le receveur général du Canada;
    - iii. autorise une autre institution financière à effectuer un tel paiement ou à accepter et à payer de telles lettres de change;
    - iv. autorise une autre institution financière à négocier, à la suite d'une demande écrite de paiement, à condition que les modalités de la lettre de crédit soient respectées;
  - b. précise la somme nominale qui peut être retirée;
  - c. précise sa date d'expiration;
  - d. prévoit le paiement à vue au receveur général du Canada à partir de la lettre de change de l'institution financière sur présentation d'une demande écrite de paiement signée par le représentant du ministère autorisé identifié dans la lettre de crédit par son bureau;
  - e. prévoit que plus d'une demande écrite de paiement puisse être présentée à condition que la somme de ces demandes ne dépasse pas la valeur nominale de la lettre de crédit;
  - f. prévoit son assujettissement aux Règles et usances uniformes (RUU) relatives aux crédits documentaires de la Chambre de commerce internationale (CCI), révision de 2007, publication de la CCI no 600; En vertu des Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires de la CCI, un crédit est irrévocable même s'il n'y a pas d'indication à cet effet; et
  - g. est émise ou confirmée, dans l'une ou l'autre des langues officielles, par une institution financière qui est membre de l'Association canadienne des paiements (Paiements Canada) et qui est sur le papier en-tête de l'émetteur ou du confirmateur. La mise en page est laissée à la discrétion de l'émetteur ou du confirmateur.

### **IP06 LIVRAISON DES SOUMISSIONS**

L'IG09 de R2710T est remplacée par ce qui suit :

- 1. Le Formulaire de soumission et d'acceptation rempli en bonne et due forme et la garantie de soumission doivent être joints à la soumission transmise par le soumissionnaire selon les modalités prescrites à l'article IP06.4 ci-dessous. La soumission doit être reçue au plus tard à la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- 2. Sauf indication contraire aux Instructions particulières aux soumissionnaires :
  - 1. la soumission doit être en dollars canadiens:
  - 2. le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.
- 3. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.
- 4. Les soumissions doivent être transmises par le service Connexion postel de la Société canadienne des postes.

- 4.1 Transmission de la soumission par le service de **Connexion postel** :
  - 4.1.1 Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit :
    - a. Envoyer dès que possible, et, dans tous les cas, <u>au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions</u> afin de garantir une réponse, un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions désigné au paragraphe 4.1.9 pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après ce délai pourraient demeurer sans réponse;

### OU

b. Envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions désigné au paragraphe 4.1.9, à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel fournie par la Société canadienne des postes.

### 4.1.2 Conversation postel:

- a. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postel au Module de réception des soumissions désigné au paragraphe 4.1.9, un agent du Module de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postel. La conversation du service Connexion postel créera une alerte par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder et à répondre au message dans la conversation. Le soumissionnaire sera alors en mesure de transmettre sa soumission à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- b. Si le soumissionnaire utilise sa propre licence pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte pendant au moins trente (30) jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- 4.1.3 Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué dans le champ réservé aux messages de Connexion postel lors de toutes les transmissions électroniques.
- 4.1.4 Il est important de noter qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse suivante pour s'inscrire au service Connexion postel : 11, rue Laurier, Gatineau, Québec, Canada, K1A 0S5.
- 4.1.5 Dans le cas des soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel, le Canada ne pourra être tenu responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - a. Réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
  - b. Indisponibilité ou mauvais état du service Connexion postel;
  - c. Incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et le matériel utilisé pour la réception;
  - d. Retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - e. Mauvaise identification de la soumission par le soumissionnaire;
  - f. Illisibilité de la soumission:
  - g. Sécurité des données contenues dans la soumission;
  - h. Incapacité de créer une conversation électronique à l'aide du service Connexion postel.
- 4.1.6 Le Module de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postel, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par le Module de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de la soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- 4.1.7 Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel du Module de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postel ou qu'ils communiquent avec

le Module de réception des soumissions, et ne doivent pas supposer que l'adresse courriel est exacte s'ils font un copier-coller dans le système Connexion postel.

- 4.1.8 Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire.
- 4.1.9 L'unique adresse courriel du Module de réception des soumissions servant à répondre à la demande de soumissions au moyen du service Connexion postel est la suivante : TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsqc-pwqsc.qc.ca

**Remarque importante :** Les soumissions envoyées directement à l'adresse courriel susmentionnée seront jugées non conformes et seront rejetées. <u>Cette adresse doit être utilisée UNIQUEMENT pour ouvrir une conversation Connexion postel</u> comme il est indiqué aux paragraphes 4.1.1 et 4.1.2.

### IP07 RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

- 1. Il n'y aura pas de dépouillement public des soumissions pour cette demande de soumission.
- 2. Après la clôture pour la réception des soumissions, les résultats de la demande de soumissions peuvent être obtenus en communiquant avec l'autorité contractante à l'adresse courriel <a href="mailto:francois.thellend@tpsgc-pwgsc.gc.ca">francois.thellend@tpsgc-pwgsc.gc.ca</a>.

### **IP08 MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.

### IP09 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra poursuivre alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b. annuler la demande de soumission.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

### IP10 DROITS DU CANADA

- 1. Le Canada se réserve le droit :
  - a. de rejeter l'une quelconque ou la totalité des soumissions reçues en réponse à la demande de soumissions;
  - b. de négocier avec les soumissionnaires n'importe quel aspect de leur soumission;
  - c. d'accepter une soumission en totalité ou en partie, sans négociation;
  - d. d'annuler la demande de soumissions à n'importe quel moment;
  - e. d'émettre de nouveau la demande de soumissions;

- f. si aucune soumission recevable n'est reçue et que le besoin n'est pas modifié substantiellement, d'émettre de nouveau la demande de soumissions en invitant uniquement les soumissionnaires qui ont soumissionné, à soumissionner de nouveau dans un délai indiqué par le Canada; et
- g. de négocier avec le seul soumissionnaire qui a déposé une soumission recevable pour s'assurer que le Canada profitera du meilleur rapport qualité/prix

### **IP11 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

1. À l'attribution du contrat, la version finale des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu en format électronique.

### IP12 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS

- 1. Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- 2. Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

### **IP13 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents de demande de soumissions est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL

Achats et ventes

https://achatsetventes.gc.ca/

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf</a>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acg/forms/documents/505 fra.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/506.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/506.pdf</a>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

TPSGC, Programme de sécurité des contrats http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

Buyer ID - Id de l'acheteur QCM009 Client Ref. No. - N° de réf. du client R.094682.101

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html</a>

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

**Accord Commerciaux** 

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux

# R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION(IG) (2021-04-01)

Les articles suivants sont reproduits sur le site Web

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat/5/R/R2710T/23

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission IG02 La soumission Identité ou capacité civile du soumissionnaire IG03 IG04 Taxes applicables IG05 Frais d'immobilisation IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant Liste des sous-traitants et fournisseurs IG07 IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission Livraison des soumissions IG09 IG10 Révision des soumissions Rejet de la soumission IG11 IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnementIG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant remplis en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis:
  - d. Conditions générales et clauses:

| CG1     | Dispositions générales – Services de construction          | R2810D | (2017-11-28); |
|---------|--|--------|---------------|
| CG2     | Administration du contrat                                  | R2820D | (2016-01-28); |
| CG3     | Exécution et contrôle des travaux                          | R2830D | (2019-11-28); |
| CG4     | Mesures de protection                                      | R2840D | (2008-05-12); |
| CG5     | Modalités de paiement                                      | R2850D | (2019-11-28); |
| CG6     | Retards et modifications des travaux                       | R2860D | (2019-05-30); |
| CG7     | Défaut, suspension ou résiliation du contrat               | R2870D | (2018-06-21); |
| CG8     | Règlement des différends                                   | R2882D | (2019-11-28); |
| CG9     | Garantie contractuelle                                     | R2890D | (2018-06-21); |
| CG10    | Assurances   | R2900D | (2008-05-12); |
| Coûts a | admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 | R2950D | (2015-02-25); |

- e. Conditions supplémentaires
- f. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- g. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- h. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

  <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

R.094682.101

### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

### CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

000

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

### Polices d'assurance

- L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### Période d'assurance 2.

- Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### 3. Preuve d'assurance

- Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### Indemnités d'assurance 4.

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5. **Franchise**

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

### CS03 TYPES ET MONTANTS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE

Le paragraphe 2. de la CG9.2 de la R2890D est supprimé et remplacé par le texte suivant:

2. Le cautionnement d'exécution et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux mentionnés au sous-alinéa 1a) de la CG9.2 doivent être présentés respectivement sur les formulaires PWGSC-TPSGC 505 (https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/505-fra.html) TPSGC-PWGSC 506 et (https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/506-fra.html) dûment rempli, portant les signatures requises ainsi que le sceau d'une compagnie de cautionnement approuvée par le gouvernement du Canada (voir l'Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, du Conseil du Trésor (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/docfra.aspx?id=14494#appL)).

Les cautionnements doivent être présentés en format électronique et rencontrer les critères suivants :

- a. La version soumise doit être un fichier électronique crypté d'un certificat numérique intégré vérifiable par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement;
- b. La version soumise doit être consultable, imprimable et stockable par le Canada. Elle doit être présentée dans un seul fichier et en format PDF;
- c. La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, et ce, à la discrétion du Canada;
- d. Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec relativement à l'article 2.1.a;
- e. Il n'est pas acceptable de présenter des cautionnements portant des signatures et/ou des sceaux non vérifiables. Une copie numérisée d'un formulaire de cautionnement ne constitue pas un cautionnement électronique.

### CS04 TRAVAUX OPTIONNELS

L'Entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'ajouter au contrat, en tout ou en partie, les travaux optionnels de la Partie C du formulaire de prix combinée de l'Appendice 1.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment pendant la période des travaux. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée par une modification au contrat (autorisation de modification).

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.094682.101

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### **SA01 IDENTIFICATION DU PROJET**

Restauration de la place George-V, Québec (Québec) Numéro de projet R.094682.101

### SA02 NOM LÉGAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

| Raison sociale:                |                               |                  |
|--------------------------------|-------------------------------|------------------|
| Nom commercial (si applicable) | :                             |                  |
| Adresse:                       |                               |                  |
| Téléphone:                     | Télécopieur:                  | NEA :            |
| Adresse courriel :             |                               |                  |
| Le numéro d'organisation du Pr | ogramme de sécurité industrie |                  |
|                                |                               | (lorsque requis) |

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de **trente (30) jours** suivant la date de clôture de la demande de soumissions.

### **SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT**

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire sera formé entre le Canada et le soumissionnaire. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la section « Documents du contrat (DC) ».

### **SA06 DURÉE DES TRAVAUX**

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux le ou avant le 16 juin 2023.

### SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IP05 de la présente demande de soumissions.

| EE520-222036                            | 000                         | QCM009                           | R.094682.101 |
|---|-----------------------------|----------------------------------|--------------|
| SA08 SIGNATURE                          |                             |                                  |              |
|   |                             |                                  |              |
| Nom et titre de la personne autorisée à | signer au nom du soumission | naire (Tapés ou lettres moulées) |              |

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Date

Amd. No. - N° de la modif.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Signature

### **APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

- 1. Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2. Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.
- 3. Les prix dans cet appendice ne doivent pas inclure les taxes applicables.

### **PARTIE A: MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- a. Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.
- b. Bien qu'il ne soit pas obligatoire de la fournir avec sa soumission, le soumissionnaire devrait compléter et joindre à sa soumission la ventilation du montant forfaitaire de l'Annexe C. Sur demande de l'autorité contractante, et ce dans un délai de quarante-huit (48) heures, le soumissionnaire devra soumettre l'Annexe C dûment remplie. Le non-respect de cette exigence pourrait donner lieu au rejet de la soumission.

| PARTIE A : MONTANT FORFAITAIRE | \$ |
|--------------------------------|----|
|--------------------------------|----|

### **PARTIE B: TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b. Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.
- c. Le prix unitaire ne doit pas inclure les frais indirects associés à chacun des prix unitaires pour éviter qu'une variation des quantités affecte sa rémunération globale. Les frais indirects doivent plutôt être inclus au prix forfaitaire unique (mobilisation et démobilisation des équipements, échafaudage, organisation de chantier spécifique aux travaux, etc.).

| Article | Référence<br>au devis      | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou<br>matériaux                   | Unité de<br>mesure | Quantité<br>Estimative<br>(QE) | Prix unitaire ferme<br>par unité<br>(PU) | Prix calculé<br>(QE x PU) |
|---------|----------------------------|--|--------------------|--------------------------------|--|---------------------------|
| 01      | 04 03 43.13<br>04 03 43.19 | Supervision continue par le Centre de<br>Conservation du Québec        | Allocation         | 1                              | 30 000,00 \$                             | 30 000,00 \$              |
| 02      | 04 03 43.19                | Restauration des composantes de bronze sur les monuments commémoratifs | Allocation         | 1                              | 50 000,00 \$                             | 50 000,00 \$              |
| 03      | 04 03 43.19                | Fabrication des ancrages des monuments commémoratifs                   | Allocation         | 1                              | 10 000,00 \$                             | 10 000,00 \$              |
| 04      | 04 03 01.13                | Nettoyage des pierres des monuments commémoratifs                      | Heure              | 120                            | \$                                       | \$                        |
| 05      | 04 03 43.19                | Démontage, remontage des monuments commémoratifs                       | Heure              | 200                            | \$                                       | \$                        |
| 06      | 01 35 13.43                | Gestion de sols contaminés A-B (avec COV)                              | Tonne<br>métrique  | 120                            | \$                                       | \$                        |
| 07      | 01 35 13.43                | Gestion de sols contaminés A-B (HP, HAP, Pb)                           | Tonne<br>métrique  | 5 940                          | \$                                       | \$                        |
| 08      | 01 35 13.43                | Gestion de sols contaminés B-C (HAP)                                   | Tonne<br>métrique  | 1 940                          | \$                                       | \$                        |
| 09      | 01 35 13.43                | Gestion de sols contaminés C-D (Pb)                                    | Tonne<br>métrique  | 110                            | \$                                       | \$                        |
| 10      | 01 35 13.43                | Gestion de sols contaminés >D (HAP)                                    | Tonne<br>métrique  | 360                            | \$                                       | \$                        |

| Article | Référence<br>au devis              | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou<br>matériaux                         | Unité de<br>mesure | Quantité<br>Estimative<br>(QE) | Prix unitaire ferme<br>par unité<br>(PU) | Prix calculé<br>(QE x PU) |
|---------|------------------------------------|--|--------------------|--------------------------------|--|---------------------------|
| 11      | 01 35 13.43                        | Entreposage temporaire des sols contaminés et chargement pour la disposition | Tonne<br>métrique  | 2 000                          | \$                                       | \$                        |
| 12      | 01 35 13.43                        | Matériaux granulaires résiduels  | Tonne<br>métrique  | 125                            | \$                                       | \$                        |
| 13      | 32 01 90                           | Travaux d'arboriculture des arbres existants                                 | Heure              | 24                             | \$                                       | \$                        |
|         | PARTIE B : TOTAL DES PRIX CALCULÉS |  |                    |                                |  | \$                        |

### **PARTIE C: TRAVAUX OPTIONNELS**

Le tableau ci-dessous désigne des travaux optionnels assujettis à un arrangement à prix unitaires. Veuillez noter que ces articles ne sont pas assujettis aux modalités des conditions générales CG6.4.3.4 et 6.4.3.5 prévoyant une renégociation des prix unitaire lorsque les quantités varient de plus de 15%.

| Article | Référence<br>au devis              | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou<br>matériaux | Unité de<br>mesure | Quantité<br>Estimative<br>(QE) | Prix unitaire ferme<br>par unité<br>(PU) | Prix calculé<br>(QE x PU) |
|---------|------------------------------------|--|--------------------|--------------------------------|--|---------------------------|
| 14      | 26 50 00                           | Luminaire type P2 (Projecteur à GOBO)                | Unitaire           | 8                              | \$                                       | \$                        |
| 15      | 31 23 16.26                        | Excavation supplémentaire dans le roc                | m³                 | 50                             | \$                                       | \$                        |
|         | PARTIE C : TOTAL DES PRIX CALCULÉS |  |                    |                                |  | \$                        |

| MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (somme des parties A, B et C) | \$ |
|--|----|
|--|----|

R.094682.101

### **APPENDICE 2 - ATTESTATION D'ASSURANCE**

(Ce formulaire n'est pas requis lors du dépôt de la soumission)

| * | Trav<br>Ser |
|---|-------------|
|   |             |

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

### ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 de 2

| Description et emplacemen   | Description et emplacement des travaux N° de contrat. |                           |                                   |                      | trat.                    |                                  |
|---|---|---------------------------|-----------------------------------|----------------------|--------------------------|----------------------------------|
|   |   |                           |                                   |                      | N° de proj               | et                               |
| Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal   |   | Adresse (Nº, rue)         |                                   | Ville                | Prov                     | ince Code                        |
| Nom de l'assuré (Entrepreneur)<br>Postal  |   | Adresse (N°, rue)         |                                   | Ville                | Prov                     | ince Code                        |
| Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux  |   |                           |                                   |                      |                          |                                  |
| Genre d'assurance   | Compagnie et N° de la police                          | Date d'effet<br>J / M / A | Date<br>d'expiration<br>J / M / A | Plafonds de garantie |                          |                                  |
| Responsabilité civile des entreprises   |   |                           |                                   | Par sinistre         | Global général<br>annuel | Global - Risque<br>après travaux |
| Responsabilité complémentaire/exc édentaire.  |   |                           |                                   | <b>\$</b>            | \$                       | \$ \$                            |
| Assurance des chantiers / Risques d'installation  |   |                           |                                   |                      |                          | \$                               |
|   |   |                           |                                   |                      |                          |                                  |
|   |   |                           |                                   |                      |                          |                                  |
|   |   |                           |                                   |                      |                          |                                  |
|   |   |                           |                                   |                      |                          |                                  |
| J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie. |   |                           |                                   |                      |                          |                                  |
| Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)  Numéro de téléphone  |   |                           |                                   |                      |                          |                                  |
|   |   |                           |                                   |                      |                          |                                  |
| Signature   |   |                           |                                   |                      |                          | ate J/M/A                        |

### ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis .

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance; et
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

### Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2</a>).

# APPENDICE 3 - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (EXEMPLE)

(Ce rapport n'est pas requis lors du dépôt de la soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.094682.101

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

| Nombre d'apprentis embauchés | Métier spécialisé |
|------------------------------|-------------------|
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |
|                              |                   |

Buyer ID - Id de l'acheteur QCM009

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.094682.101

### ANNEXE A - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a> en date du 2016-04-04)

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du soumissionnaire du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

# ANNEXE B - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS (page 1 de 2)

## INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées à la page 2 de 2 aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti \* autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à la page 2 de 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à la page 2 de 2.

<sup>\*</sup> Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

### Buyer ID - Id de l'acheteur QCM009

### ANNEXE B - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS (page 2 de 2)

Amd. No. - N° de la modif.

000

L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'appendice 3 « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ». Avis:

| Nom :  |           |
|--|-----------|
| Signature :  |           |
| Nom de la compagnie :  |           |
| Dénomination sociale :   |           |
| Numéro de l'invitation à soumissionner :                       |           |
| Nombre d'employés de l'entreprise :                            |           |
| Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat : |           |
| Métiers spécialisés de ces ap                                  | prentis : |
|  |           |
|  |           |
|  |           |
|  |           |
|  |           |
|  |           |
|  |           |
|  |           |

### ANNEXE C - VENTILATION DU MONTANT FORFAITAIRE DE LA PARTIE A

Amd. No. - N° de la modif.

000

Il est à noter que la présente ventilation ne sera pas reproduite au contrat et elle fournit à titre informatif seulement.

| Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux |   | Montant excluant les taxes applicables |
|---|---|--|
| 1   | Organisation de chantier, mobilisation/démobilisation (dont l'installation et le maintien du périmètre de chantier et de la roulotte, ouvrages d'accès et signalisation, tenue des lieux, élimination des déchets, protection de l'environnement, santé et sécurité et autres items non listés).  | \$                                     |
| 2   | Travaux de démolition/conditions existantes (démolition, défrichement et essouchement, préservation des arbres et arbustes (clôture de protection, protections aux troncs) et autres éléments non listés).  | \$                                     |
| 3   | Travaux d'excavation (excavation 1re, 2e classe, remblai et terrassement, chargement, disposition hors site et préparation de la surface).  | \$                                     |
| 4   | Travaux de drainage (aménagement de la noue, fourniture et installation des conduites de drainage, des caniveaux de drainage, dalot de drainage, chambre de contrôle, bassin de rétention, regards, puisards, ponceaux, membranes, cheminées d'accès, grille anti-vermines, raccordement aux conduites existantes, enrochements et autres éléments non listés). | \$                                     |
| 5   | Chargement, transport et entreposage temporaire des monuments, hors chantier.   | \$                                     |
| 6   | Rejointoiement, réparation, scellement des composantes des monuments commémoratifs.   | \$                                     |
| 7   | Chambre électrique souterraine (architecture, structure, plomberie, ventilation, distribution électrique et services, éclairage et système de contrôle).  | \$                                     |
| 8   | Ouvrage de béton (bases des monuments, murets, escalier, base du mât à drapeau, base des murets de pierre, base du muret camlock, murs de la noue, bases pour le mobilier et toutes autres bases de béton montrées au plan).  | \$                                     |
| 9   | Trottoir de béton coulé (excavation 1re et 2e classe, terrassement, fondation granulaire, armature, béton).   | \$                                     |
| 10  | Pavé de béton (lit de pose, jointoiement, fondation granulaire, tailles).   | \$                                     |
| 11  | Pierre (parements, chaperons, bordures, murets, bordures, marches, murets, dallages, gravures, ancrages, équerres, membranes, clous pododactiles, assises de béton).  | \$                                     |
| 12  | Métaux ouvrés, incluant mains-courantes   | \$                                     |
| 13  | Passerelles (structure de la passerelle en acier galvanisé et acier peint, ancrages, plaque d'acier, goujons, et autres éléments non listés).   | \$                                     |
| 14  | Mobilier (bancs, poubelles, mât à drapeau et quincaillerie).  | \$                                     |
| 15  | Plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces et graminées, incluant grilles d'arbres, supports, terreaux et entretien.   | \$                                     |
| 16  | Gazon en plaques, incluant terreaux, entretien  | \$                                     |

| Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux   |   | Montant excluant les taxes applicables |
|---|---|--|
| 17  | Électricité - éclairage extérieure (fourniture, installation et raccordement des luminaires extérieurs (projecteurs, lampadaires, etc.), les boîtes au sol, interrupteur, les conduits, le filage d'alimentation électrique et contrôle coussin de propreté, ruban indicateur, sonotube et autres travaux non listés. |  |
|   | La fourniture, l'installation, le raccordement et le contrôle des luminaires de type P2 (projecteur à GOBO) ne sont pas compris dans cet item.  |  |
| 18  | Électricité - Distribution électrique extérieur, incluant le massif pour HQ, les boîtiers camlock, les conduits et filage pour les boîtiers et les travaux d'excavation et remblayage.  | \$                                     |
| 19  | Mise en service des installations, démonstration et formation   | \$                                     |
| VENTILATION DU MONTANT FORFAITAIRE DE LA PARTIE A : |   | \$                                     |